

Ordonnateurs secondaires	Comptables assignataires	Effet
Commissaires régionaux au développement agricole à Gafsa et Tozeur	Receveur régional des finances à Gafsa	
Commissaire régional au développement agricole de Sfax	Receveur régional des finances à Sfax	
Commissaire régional au développement agricole à Kasserine	Receveur régional des finances à Kasserine	
Commissaires régionaux au développement agricole de Médenine et Tataouine	Receveur régional des finances à Médenine	
Commissaires régionaux au développement agricole de Gabès et Kébili	Receveur régional des finances à Gabès	

Art. 2. — Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Tunis, le 18 juillet 1986

Le ministre de l'agriculture
LASSAAD BEN OSMAN

Vu,
Le premier ministre
RACHID SFAR

ENCOURAGEMENT

Arrêté des ministres du plan et des finances et de l'agriculture du 18 juillet 1986, modifiant l'arrêté du 27 septembre 1985 fixant les taux des subventions et prêts à accorder aux exploitants agricoles au titre de l'encouragement au développement des plantations arboricoles et l'implantation de brises-vents.

Les ministres du plan et des finances et de l'agriculture;

Vu la loi n° 63-17 du 27 mai 1963, portant encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture;

Vu le décret n° 70-524 du 6 octobre 1970, réglementant l'encouragement de l'Etat au développement des plantations arboricoles et à la plantation de

brise-vents tel qu'il a été modifié par le décret n° 77-218 du 15 mars 1977 et complété par le décret n° 81-927 au 30 juin 1981;

Vu l'arrêté du 27 septembre 1985, relatif à la fixation des taux des subventions et prêts à accorder aux exploitants agricoles au titre de l'encouragement au développement des plantations arboricoles et à la plantation de brise-vents;

Arrête :

Article premier. — Le paragraphe 3 du tableau prévu à l'article premier de l'arrêté sus-visé du 27 septembre 1985 est modifié comme suit :

Type de travaux	Montant maximum de la dépense prise en considération par ha	Prêt		Subvention		Autofinancement	
		Coop.	Privé	Coop.	Privé	Coop.	Privé
3) Arboriculture en sec dans le centre et le sud							
— Olivier à huile en plein (hors Drapo)	740	70	70	20	15	10	15

Art. 2. — Le paragraphe 4 du tableau prévu à l'article trois de l'arrêté sus-visé du 27 septembre 1985 est modifié comme suit :

a) Agriculteurs privés

Type de travaux	Prêt et subvention	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
4) Arboriculture en sec dans le centre et le sud							
— Oliviers à huiles en plein (hors Drapo)	Prêt 70 % Sub. 15 %	30 5	15 2	7 2	6 2	6 2	6 2

b) Coopératives

Type de travaux	Prêt et subvention	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
4) Arboriculture en sec dans le centre et le sud							
— Oliviers à huiles en plein (hord Prapo)	Prêt 70 % Sub. 20 %	25 5	15 5	15 4	5 2	5 2	5 2

Tunis, le 18 juillet 1986

Le ministre du plan et des finances
ISMAIL KHELIL

Le ministre de l'agriculture
LASSAAD BEN OSMAN

VU

Le Premier ministre
RACHID SFAR

MINISTÈRE DU TRANSPORT

NOMINATIONS

Par décret n° 86-708 du 18 juillet 1986;

Monsieur Abdelmajid Bazarbacha président directeur général de la société du métro-léger de Tunis est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale des transports en remplacement de Monsieur Lamine Riahi

Monsieur Mokhtar Mehiri directeur général des transports terrestres est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale des transports en remplacement de Monsieur Raouf Chékir.

Par arrêtés du ministre des transports du 18 juillet 1986,

Monsieur Abdeljelil Grami, chef de cabinet du ministre du transport, est nommé membre du conseil d'administration de la société tunisienne de l'air en qualité d'administrateur représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Ahmed Ourir.

Monsieur Abdelmajid Bazarbacha, président directeur général, de la société du métro-léger de Tunis, est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de transport rural et interurbain en qualité d'administrateur représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Lamine Riahi

Monsieur Mohamed Béchir Ben Khélifa, chargé de mission auprès du ministre du transport, est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de transport rural et interurbain en qualité d'administrateur représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Naceur Ben Ghanem.

Monsieur Férid Kobbi, administrateur au ministère du plan et des finances, est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de transport rural et interurbain en qualité d'administrateur représentant l'Etat, en remplacement de Monsieur Taoufik Tabbane.

Monsieur Mokhtar Méhiri directeur général des transport terrestre au ministère du transport est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de transport rural et interurbain en remplacement de Monsieur Rachid Ben Aicha.

Monsieur Abdeljelil Grami chef de cabinet du ministre du transport est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer tunisiens en qualité d'administrateur représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Aziz Ladjimi

Monsieur Ezzeddine Zarrouk chargé de mission au ministère du plan et des finances est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer tunisiens en qualité d'administrateur représentant l'Etat, en remplacement de Monsieur Fethi Merdassi

Monsieur Mohieddine Bechraoui ingénieur général au ministère du transport est nommé membre du conseil d'administration de la compagnie tunisienne de navigation en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Habib Bourguiba fils.

Monsieur Mongi Klaâ, directeur de la marine marchande, est nommé membre du conseil d'administration de la compagnie tunisienne de navigation en qualité d'administrateur représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Abderrahmane Ennafti.